

## Procès-Verbal du conseil Municipal du 10 Février 2025

**Présents** : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Elsy ROUSSET, Pierre MORATI, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Sylvestre VINCENT, Nicole TEISSIER, Ludovic INSALACO,

**Absent représenté** : Grégory MAURIN représenté par Alain ARGILIER

**Absent Excusé** : Mélody QUET

**Secrétaire de séance** : Christine DOUTRES

**Secrétaire de Mairie** : Chantal PRIVAT

### ➤ Présentation du Projet Alimentaire Territorial Sud Lozère par le PETR

Un diaporama a été présenté et une discussion a été suivie suite à la présentation réalisée par Madame Floriane ROUGE. Ce projet a permis de faire un diagnostic de la Commune par rapport à la Protection des terres agricoles (quelle posture a la Commune vis-à-vis de l'urbanisation) ; la présence de jardins partagés communaux, les Commerces alimentaires (marché, commerces, camions ambulants) ...

### ➤ Demande de rajout de deux délibérations au sommaire de ce Conseil Municipal :

Rajout pour les restes à réaliser

**Vote : Pour 10/10**

Rajout concernant le dossier FRAT

**Vote : Pour 10/10**

### ➤ Approbation du Conseil Municipal du 09 décembre 2024

Le Conseil Municipal du 9 Décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité

**Vote : Pour 10/10**

### ➤ Compte rendu des réunions diverses

- De nombreuses réunions ont été réalisées depuis décembre par Alain ARGILIER concernant l'intercommunalité.
- Réunion DASEN et Elus de la circonscription de Florac
- Réunion de Gendarmerie permettant de faire le bilan de l'année 2024
- Réunion des RDV du Sénat afin de connaître la tendance sur les dotations communales pour 2025
- Réunion CCDSA
- SMELS
- Présentation de dessins et d'un mot de remerciement de la part des élèves de l'école concernant les galettes des rois offertes par la Mairie.

### ➤ Délibération portant sur la désignation d'un avocat pour prendre en charge une affaire judiciaire

La Commune doit nommer un avocat pour une nouvelle affaire judiciaire.

Maître BRAS est proposée pour cette affaire.

Une nouvelle requête a été déposée par un administré en demande d'annulation de l'AR\_040\_2024

Maître BRAS est désignée sur cette requête afin qu'elle puisse l'instruire.

➤ **Délibération portant sur l'acquisition d'une Application AGEDI PROXIMA pour la gestion de l'urbanisme en ligne**

L'urbanisme tient une place importante dans la gestion de la commune.

Actuellement les dossiers sont reçus en format papier, complétés signés et envoyé à la DDT, PNC ou Bâtiments de France pour accord.

La saisie et le suivi peut se faire via l'application numérique « SIG » du logiciel AGEDI – PROXIMA que la mairie détient déjà pour les applications nécessaires à la comptabilité, les actes légaux, l'Etat Civil.

Le devis pour la mise en place de cette application est de 680 €.

Il est à noter que la saisie numérique va devenir prochainement obligatoire pour l'urbanisme.

**Vote pour valider le devis et mettre en place l'application SIG (gestion de l'urbanisme) – DE\_002\_2025 : Pour 10/10.**

➤ **Délibération portant sur la validation des noms de rues de SALGAS**

Il n'est pas possible de voter la nomination des rues de Salgas au Conseil Municipal de ce 10 février car le dossier n'est pas complet Il sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

➤ **Délibération portant sur l'accord de vente de parcelles BVSM**

➤ Lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2023, des comptes BSVM ont été proposés à d'éventuels acquéreurs, le compte LAGET a été récupéré par la famille :

Compte L00005 (LAGET Albert – 91a 10ca) - parcelles C420 et C431 – Ces parcelles ont été acquises en BVSM par la Mairie. Demande d'autorisation de régularisation et vente de ces parcelles à Monsieur LAGET Daniel.

**Vote pour autoriser la Vente des parcelles C420et C421 à Monsieur LAGET – DE\_003\_2025 : Pour 10/10**

➤ Lors du conseil Municipal du 11 septembre 2023, un délaissé de voirie au col des Faïsses : D1540. Cette parcelle est logiquement intégrée par le département. Elle ne peut être proposée à un acquéreur.

**Vote pour autoriser la Vente des parcelles D1540 au Département – DE\_004\_2025 : Pour 10/10**

➤ Lors du conseil Municipal du 11 septembre 2023, un acquéreur avait été désigné pour la parcelle C 401 Compte Augustine BLANC ;

Cet acquéreur s'étant rétracté, la parcelle peut être proposée à un autre acquéreur ayant fait la demande.

Deux autres personnes s'étaient positionnées, après réflexion et vote, le Conseil municipal décide de la proposer à Monsieur BESSEDES Didier pour acquisition. **Pour 10/10**

### ➤ Délibération portant sur la mise à jour de l'effectif de la commune

Voici les postes actuels sur la commune.

Aucun poste n'est vacant à ce jour.

Il y a 5 postes techniques et 2 postes administratifs.

Poste	délibérations de création du poste	Quotité heures	Intitulé	type	durée
Poste technique n° 1	DE_028_2019 modifiée par la DE_044_2023	35h puis 25,5/35 annualisé	Agent technique polyvalent	CCD	1 an renouvelable
Poste technique n° 2	De_033_2014	35h	Agent technique polyvalent	stagiaire	1 an avant titularisation
Poste technique n° 3	De_006_2015	23h	ATSEM	CDI	CDI territorial
Poste technique n° 4	DE_020B_2020	20h	ATSEM	Titulaire	fonctionnaire
Poste technique n° 5	DE_022_2016 modifié par DE_017_2022	8,5h	Agent technique polyvalent	CDI	CDI territorial
Poste administratif n°1	DE_022_2019	21h	agent administratif Poste et bibliothèque	CDD	CDD 3 ans renouvelables
Poste administratif n° 2	DE_007_2023	21h	Agent administratif secrétaire générale mairie	CDD	CDD 3 ans renouvelables

**Vote pour valider la mise à jour de l'effectif de la Commune – DE\_005\_2025 : Pour 10/10**

### ➤ Délibération portant sur mise en place d'un composteur partagé

Il est proposé par le SMELS de mettre en place des composteurs partagés sur la commune de Vébron.

A Vébron, les habitants de Vébron peuvent déposer les déchets compostables dans ceux qui sont installés à l'école. Des panneaux indicatifs seront mis en place.

A Salgas/Racoules, un composteur sera installé aux poubelles près de l'école de Salgas avec panneau indicatif aussi.

**Vote pour la mise en place de composteurs communaux – DE\_006\_2025 : Pour 10/10**

### ➤ Calcul et validation par vote des Restes à réaliser

Afin de pouvoir honorer les factures d'investissements qui ont été réalisées en 2024 et qui sont reçues en 2025 avant le vote du budget, il est proposé de valider les Restes à Réaliser. (RAR)

Les travaux de la mairie sont en cours et de nombreuses factures intermédiaires sont, et vont arriver.

Idem pour le Terrain d'orange est en cours d'acquisition.

Enfin le paiement des travaux de voirie en cours et à réaliser doit être prévu aussi.

<b>RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Crédits à annuler</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>28 600,00</b>	<b>25 860,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2 739,34</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	301,26	0,00	198,74
1641	Emprunts en euros	28 100,00	25 559,40	0,00	2 540,60
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 600,00</b>	<b>612,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>5 988,00</b>
2031	Frais d'études	16 600,00	612,00	10 000,00	5 988,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>176 149,52</b>	<b>122 927,82</b>	<b>31 820,00</b>	<b>21 401,70</b>
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	95 340,28	12 584,95	10 000,00	72 755,33
2152	Installations de voirie	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2152	Installations de voirie	0,00	71 191,05	0,00	-71 191,05
2181	Install. générales, agencements	7 289,64	7 289,64	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	10 000,00	9 991,20	0,00	8,80
2181	Install. générales, agencements	11 820,00	0,00	11 820,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	21 699,60	21 003,60	0,00	696,00
21578	Autre matériel technique	5 000,00	867,38	0,00	4 132,62
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>392 000,00</b>	<b>151 230,99</b>	<b>100 000,00</b>	<b>140 769,01</b>
2315	Install., matériel et outill. technique	249 000,00	20 506,99	100 000,00	128 493,01
2315	Install., matériel et outill. technique	131 000,00	130 724,00	0,00	276,00
2315	Install., matériel et outill. technique	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
		<b>613 349,52</b>	<b>300 631,47</b>	<b>141 820,00</b>	<b>170 898,05</b>

**Vote portant sur le tableau des restes à réaliser de la Commune pour 2024 : Pour 10/10**

### ➤ Délibération portant sur les investissements FRAT à prévoir pour la commune

La mairie a des projets qui peuvent entrer dans les dossiers FRAT (Fonds Régional - d'Aménagement)

Pour être éligible au FRAT, les projets devront :

- être d'un montant d'opération inférieur à 50 000 €HT,
- être réalisés dans l'année en cours,
- ne pas concerner des travaux de voirie communale ou intercommunale,

L'aménagement du parvis devant la Mairie peut faire partie de ce projet

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour présenter un projet FRAT pour cet aménagement

**Vote portant la constitution d'un dossier FRAT pour la commune – DE\_007\_2025 : Pour 10/10**

➤ **Information portant sur un virement de compte à compte**

Il était prévu des investissements dans le compte 2315 : installation et matériel d'outillage pour les travaux de la Mairie et pour le Pont du Moulin d'Astier. Mais ces investissements étaient répartis dans deux opérations :

L'opération de compte 9024 pour les travaux de la mairie

L'opération de compte 9025 pour le patrimoine.

Les travaux de Pont du Moulin d'Astier ayant été arrêtés, des frais supplémentaires ont entraîné un dépassement de crédit dans le 9024. Il a donc été nécessaire de transférer vers ce compte une somme permettant de régler les dernières factures du Pont du Moulin d'Astier.

Cette opération n'est qu'une opération comptable n'entraînant aucune modification du budget global initial.

**COMMUNE DE VEBRON**

<b>VIREMENTS DE CREDITS</b>	<b>Exercice : 2024</b>
-----------------------------	------------------------

VC 2024-001- Equilibre Operation - investissement

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre.

M57\_D - Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement crédit de chapitre à chapitre.

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal autorisant maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles et chacune des sections (fonctionnement et investissement) pour le budget principal;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'employer le crédit pour effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de faire face aux dernières écritures comptables 2024 ;

**DECIDE**

Est autorisé le virement de crédit suivant :

<b>Objet : VC 2024-001- Equilibre Operation - investissement</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
	0,00	0,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2315 - 9025      Install., matériel et outill. technique	0,00	-31 000,00
2315 - 9024      Install., matériel et outill. technique	0,00	31 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



11 DEC. 2024

Alexis ARGBIER  
Maire de VEBRON

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024  
Date de réception de l'AR: 11/12/2024  
048-214801938-BF\_007\_2024-BF  
A G E D I

## **Vote de l'information portant sur un virement de compte à compte en 2024 : Pour 10/10**

### ➤ **Questions diverses**

- Intervention de Monsieur Ludovic INSALACO qui annonce qu'il doit démissionner de son poste de Conseiller Municipal. Du fait de sa promotion professionnelle dont il va bénéficier rapidement. Pour ce poste il est interdit d'être élu dans la commune ou l'intercommunalité sur laquelle il exerce.
- Question posée concernant la pose de défibrillateurs sur la commune : Monsieur le Maire confirme que cette tâche incombe à l'intercommunalité qui en a la compétence. Il informe qu'en ce moment une opération pour recenser et vérifier les défibrillateurs existants est en cours.

Le Conseil Municipal se termine à 20h30